



HABITATS ALTERNATIFS

DÉFINITION

H habitat
nom masculin

1. Ensemble de facteurs physiques qui définissent une partie de l'environnement dans laquelle vit un individu, une population, une espèce ou un groupe d'espèces.
2. Ensemble de faits géographiques relatifs à la résidence de l'homme. (forme, emplacement, groupement des maisons, etc...) : l'habitat rural, urbain.

A alternatif
adjectif

1. Qui présente ou propose une alternative, un choix entre deux solutions : *Un modèle alternatif de croissance économique.*
2. Qui se répète ou se reproduit à des intervalles plus ou moins réguliers : Mouvement alternatif.

Un habitat alternatif désigne un milieu destiné à l'habitation humaine, qui propose une alternative aux logements conventionnels issus de notre société.

- INTRODUCTION -

Nombreux sont ces citadins qui quittent la ville pour entamer un nouveau départ, généralement motivés par un désir de changement et aspirant à un mode de vie plus sain et autonome. Nombreuses sont les raisons qui les poussent à entreprendre de telles constructions d'habitats dits «alternatifs».

Alternatifs dans l'originalité de leurs compositions distinguées et dans les matériaux utilisés, aux antipodes des habitations contemporaines. Il peut s'agir d'un habitat écologique, itinérant ou basé sur une simplicité volontaire.

Les zones rurales, toujours plus désertées par les agriculteurs, deviennent terre d'accueil et source d'inspiration pour toutes sortes de chantiers. De la cabane perchée dans les arbres à la yourte mongole traditionnellement montée vers le sud, ces demeures souvent utilisées périodiquement au moment des week-ends et vacances deviennent parfois des habitats permanents.

- LES DIFFÉRENTS TYPES D'HABITATS -

Chacun de ces habitats est adapté d'une manière exclusive aux façons dont l'individu vit. Elles diffèrent selon les cas et résultent parfois d'un choix de vie, parfois elles sont culturelles, parfois elles sont subies.

La cabane

Qu'elles soient en bois ou en pierre, à même le sol ou perchées parmi les arbres, les cabanes se distinguent toutes les unes des autres, chacune ayant sa particularité dans les matériaux utilisés, sa structure et sa forme, et la manière dont elles sont optimisées.

Malgré leur aspect généralement rudimentaire, certaines constructions tiennent cependant sur de solides fondations et assurent presque autant de confort qu'une maison.

Une cabane est construite habituellement à partir d'un matériau local, le bois dans les zones forestières et parfois la pierre dans les zones rocheuses. D'autres matériaux, souvent obtenus en récupération, tels que le tissu, le métal ou le plastique sont utilisés pour la construction en zone péri-urbaine.

De ce fait, la cabane représente rarement un grand investissement financier, ce qui la rend plus accessible aux populations les plus humbles de la société.

La yourte

La yourte est l'habitat traditionnel des anciens nomades de Mongolie et d'Asie Centrale, actuellement encore utilisée par plus d'un million de mongoles, popularisée en Occident au sein des années 1970. Facile à monter/démonter, l'un des grands avantages de la yourte est sans aucun doute sa mobilité.

Il s'agit d'une habitation familiale, avec une seule entrée comprenant une pièce unique, avec une grande poêle au centre qui sert à réchauffer et cuisiner, des lits, commodes, sièges et tables autour. Elle est montée à partir de treillis en bois. L'isolation est assurée le plus souvent à partir de feutre, mais la laine en nappe, beaucoup plus aérée et résistante devient de plus en plus utilisée. La yourte est recouverte de toiles imperméables à base de coton ou polyester-coton.

La maison en paille

Contrairement aux idées induites par le conte «*Les Trois Petits Cochons*», la maison en paille compressée a une meilleure résistance au feu que le bois. De plus, la paille est un excellent isolant thermique. Elle est recouverte de terre ou de chaux pour l'isolation. Le toit est le plus souvent réalisé en bois.

Les pionniers de la construction en paille viennent du Nebraska des États-Unis. Dans cette région sableuse où le bois se fait rare, la maçonnerie était difficile. C'est à la suite de l'invention de la botteuse agricole que les paysans-construteurs ont utilisé des blocs de paille comme matériau de construction.

Un grand nombre de constructions en paille datant du XIXème siècle sont toujours debout, la durée de vie n'est donc pas à craindre, du moment que le toit reste en bon état.

Les habitats «intégrés» et écologiques

C'est à la suite de l'adaptation en 2001 du roman de Tolkien, *Le seigneur des anneaux*, que les maisons «semi-enterrées» ont recommencé à fleurir dans les paysages d'Outre-Manche.

Prenons le cas de Simon Dale, cet Anglais qui à l'âge de 32 ans, lassé de devoir payer ses hypothèques, décidait de construire la maison de ses rêves pour lui et sa famille, particulièrement inspirée des maisons de hobbit qu'on retrouve dans l'univers de Tolkien.

Avec seulement 3000£ de budget et après quatre mois de travaux, il avait bâti sa maison dans la colline avec des morceaux de troncs pour l'ossature, les murs de paille enduite de chaux, et le toit également en paille recouvert d'une couche de terre engazonnée qui intégrait son habitat au paysage.

Simon Dale a présenté sa maison comme «éco-responsable» ; panneaux solaires sur le toit, proximité d'une rivière dont l'eau est traitée, poêle à bois pour le chauffage, et toilettes sèches pour son potager.

- LÉGISLATION ET CODE DE L'URBANISME -

Le Code de l'urbanisme et de l'habitation a été créé en 1954. Ce code regroupe un ensemble de règles et d'institutions issues du droit de l'urbanisme, fondées dans le but d'obtenir un aménagement des espaces qui respecte l'objectif des collectivités publiques.

Le Code de l'urbanisme gère les espaces urbains, péri-urbains, naturels et ruraux en appliquant de nombreuses lois et dispositifs qui veillent à maintenir un équilibre d'intérêt public et environnemental. Pour bâtir une construction, il est obligatoire de déposer un permis de construire à la mairie de la commune du lieu dont on est propriétaire. (surfaces maximales, hauteur, aspects, types de bâtiments autorisés et les servitudes d'utilité publique...)



HABITATS ALTERNATIFS

- Est constructible un terrain dont les sous-sols sont capables de supporter le poids et les charges de la construction envisagée.
- Est constructible un terrain raccordé à une voirie suffisante pour supporter le trafic automobile induit par la construction envisagée.
- Est constructible un terrain raccordé aux réseaux essentiels. (Eau, électricité)
- Est constructible un terrain juridiquement autorisé à être bâti par le document d'urbanisme.

Construire une cabane ne demande pas forcément de disposer d'un permis. Si la cabane fait moins de 5m², elle peut être construite librement avec l'accord du propriétaire ou par le propriétaire lui-même. Si la cabane fait moins de 20m², cela n'est pas obligatoire, mais il faut faire une déclaration préalable de travaux à la mairie en vue d'obtenir une autorisation. Au delà, si l'habitat est fixe, le permis de construire est requis.

Installer une yourte pour y vivre de manière permanente est chose compliquée. La yourte étant une tente, une installation et non une construction, elle est affiliée aux lois qui traitent du camping, elle ne tombe donc pas sous le permis de construire, mais nécessite tout de même une déclaration préalable à la mairie. Les municipalités rurales sont malheureusement bien souvent réticentes face à ces habitations déroutantes au premier abord. Aussi, il est plus aisé d'obtenir une autorisation dans une municipalité dont les élus sont écologistes, bien plus tolérants sur ce point. Au delà de 35m², la yourte est soumise au permis de construire.

Les lois encadrées par le Code de l'urbanisme sont souvent critiquées et méfiées par les auto-constructeurs et les architectes des habitats originaux. Les déclarations préalables de travaux ne sont pas tout le temps demandées, car ils savent que leurs constructions seront immédiatement refusées.

C'est pourquoi il y a probablement plus de cabanes et de yourtes illégales que légales. Les procédures sont longues et on peut vous demander de détruire uniquement pour quelques centimètres de hauteur en trop. Ils y voient un système administratif abusif, et préfèrent parfois vivre cachés, bien camouflés derrière d'épais feuillages au fond de denses forêts.

- AUTONOMIE ET AUTARCIE -

Un mode de vie autarcique est basé sur un système économique d'un territoire où chacun participe à une action créatrice d'autonomie, qui permet à un groupe de personnes de répondre à leurs besoins uniquement avec leurs propres ressources.

Historiquement, aucun état n'a réussi à atteindre l'autarcie. Car très rares sont les pays à disposer d'assez de matières premières pour subvenir à tous leurs besoins. Il reste tout de même beaucoup de personnes qui ont foi en ce système économique.

Bien souvent, les habitants ont compris qu'ils ne voulaient pas dépendre d'un système qui se mondialise toujours plus de jour en jour, mettant en péril des populations entières, infligeant des conséquences désastreuses pour la planète, et rendant dépendant les peuples à la société de consommation. Avec l'industrialisation massive et les technologies qui ne cessent d'évoluer, l'humain se dématérialise et l'envie de retour aux sources est plus que naturelle.

De nombreuses personnes vivent en communautés autarciques depuis plusieurs générations, dans des cabanes ou des yourtes. Les énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermique, puits canadien) sont un excellent moyen d'indépendance énergétique. L'auto-suffisance alimentaire est basée sur une production locale de toutes sortes de fruits et légumes, parfois les potagers s'agrandissent pour accueillir un poulailler, deviennent parfois des fermes.

ARGUMENTAIRE

Pourquoi être en faveur des habitations alternatives ?

Face aux critères qui définissent les conditions de salubrité et de dignité au sein d'un habitat, quels sont les arguments qui permettent de tolérer d'autres alternatives de logement sur le territoire français ?

- En effectuant un choix de vie, et selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du citoyen, nous sommes libres de choisir la forme de notre logement.
- Nous sommes libres de contester la normalisation des cadres réglementaires qui s'accroissent sans cesse. Avoir un projet d'auto-suffisance fait parti de l'initiative citoyenne, qui pousse les personnes à être actrices de leurs solutions de logement, en s'investissant et en participant à la construction qui leur correspond, cela leur permet de mieux s'approprier leur habitat. Les besoins relationnels des acteurs sont à prendre en compte lorsqu'il s'agit de liens sociaux basés sur l'esprit de solidarité.
- Dans le contexte actuel de la crise, où le logement social ne parvient plus à effectuer ses missions, les innovations en terme d'architecture doivent être encouragées.
- Permettre des zones d'expérimentation et de créativité valorise ce qui est méconnu.
- Revendiquer le droit au logement permet aux personnes de ne pas subir une situation comme celle de se retrouver à la rue.
- Encourager le respect de l'environnement et de l'écologie d'un habitat simple. (Matériaux écologiques, matériaux recyclés) Respecter les héritages culturels, les croyances, la filiation et les racines familiales d'un ou plusieurs individus.

- FIGURES ET SOURCES -

Figure 1 : Panneaux solaires, l'énergie photovoltaïque.

Figure 2 : Poêle à bois, pour réchauffer une pièce.

Figure 3 : Yourte Mongole.

Figure 4 : Potager.

Figure 5 : Éolienne.

<http://www.habitat-alternatif.com>

<http://www.onpeutlefaire.com>

<http://www.les-cabanes.com>

<http://www.yourte.com>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Wikipédia

TAHON ROBIN 1PIPG

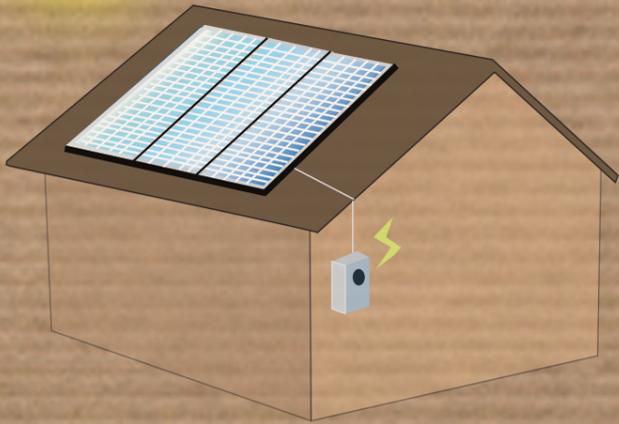


Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

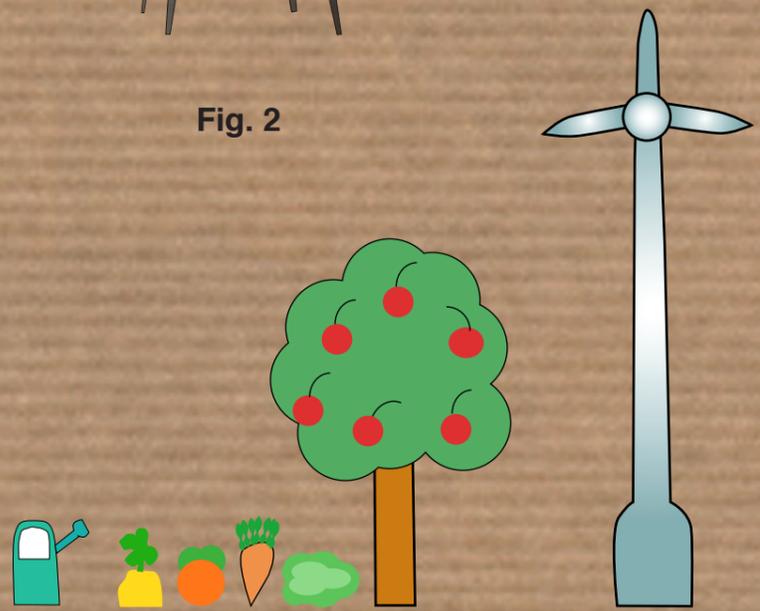


Fig. 4

Fig. 5